

DELIBERATION N° 02 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DU GRAND NANCY

Rapporteur : Mme RAVON

La loi du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de l'intercommunalité (article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) une obligation formelle de rendre compte de leur activité aux communes membres chaque année.

Ainsi, suite à l'élaboration et à la réception du rapport d'activité 2014 du Grand Nancy, celui-ci vous est aujourd'hui communiqué.

Ce rapport comporte plusieurs thèmes :

- Pour une agglomération ouverte et fluide.
- Pour une agglomération en mouvement, innovante et créative.
- Pour une agglomération sobre et vertueuse.
- Pour une agglomération agréable et vivante.
- Pour une agglomération accessible et responsable.
- Pour une agglomération généreuse et solidaire.
- Pour une agglomération d'échanges, de dialogue et de partage.
- Finances.

Ce rapport devra être mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent la séance du Conseil Municipal.

Intervention de Monsieur le Maire :

Un constat : Pour maintenir le même niveau de fonctionnement et les mêmes investissements, avec la diminution des dotations de l'Etat, trois solutions : réduire le service, réduire les investissements, avec un effet immédiat mais non durable, ou augmenter l'impôt, ou consommer l'épargne nette, au détriment de la capacité d'autofinancement. Pour Ludres, en 2014, les baisses de dotations de l'Etat ont représenté 40 000 €. En 2015, nous perdons 140 000 €. En 2016, 140 000 € et en 2017, 140 000 € de moins de dotations, ce qui représente, cumulés, 70% de la DGF de la Ville de Ludres.

Pour la Communauté urbaine, en 2014, nous avons perdu 3 millions €. En 2015, 7,3 millions €. En 2016 et 2017, ce sera 7,3 millions € de baisse supplémentaire chaque année. Au total en 2017 nous aurons perdu 50% de la DGF. Vous pouvez constater que l'équilibre des comptes va devenir délicat. Les travaux relatifs aux constructions des budgets futurs seront des exercices compliqués. Tout ceci dans un contexte de stagnation de l'inflation, mais également de stagnation du pouvoir d'achat. En prenant de l'impôt, ce que certaines communes vont être obligées de faire, c'est bien du pouvoir d'achat en moins. Parallèlement l'Etat annonce des baisses d'impôts, laissant à penser à une gestion vertueuse de la dépense, alors que les communes vont augmenter les taux, ce qui laissera penser que celles-ci sont mauvaises gestionnaires.

De plus l'Etat transfère de plus en plus de charges au niveau des collectivités, y compris des communes, à savoir : les TAP (coût de 150 000 € par an, pour Ludres, avec une perte de dotation de 165 000 € pour cette année), la perte de l'aide de l'Etat pour l'instruction des permis de construire, qui seront à l'avenir supportés par les communes et enfin, la gestion des PACS (exemple : une personne en plus pour la ville de Nancy). Il faut bien participer à l'effort National pour résorber la dette, mais notre part d'effort est supérieure à notre engagement de dette et dans le total cela est quasiment inabsorbable sur seulement 3 années.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- prend acte de la communication du rapport d'activité 2014 présenté par le Grand Nancy.